

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 19 septembre 2019, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 17 h 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Germain Lefebvre

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Sont absents :

Martin Boisvert
Diane Rhéaume

Marc-Antoine Tremblay, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

CONVOCATION ET OBJET

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités :

1. Adoption de procès-verbal ;
 - 1.1. Procès-verbal de correction du 12 août 2019 ;
2. Développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1 ;
 - 2.1. Dépôt de soumissions ;
 - 2.1.1. Travaux d'infrastructures ;
 - 2.2. Promesse d'achat et de vente - monsieur Jean-Christophe Baillargeon - modification de la résolution 2019-08-216 ;
3. Période de questions ;
4. Clôture et levée de la séance.

1. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

2019-09-259

1.1. Procès-verbal de correction du 12 août 2019

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de correction du 12 août 2019 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL - NOUVEAUX SECTEURS - PHASE

1

2.1. Dépôt de soumissions

2019-09-260

2.1.1. Travaux d'infrastructures

ATTENDU QUE par la résolution 2019-08-213, la municipalité de Saint-Isidore

demandait des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire pour les travaux de construction dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

	<u>COÛT</u> (excluant les taxes)
Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	1 297 000,00 \$
Construction Lemay inc.	1 300 759,90 \$
Giroux et Lessard ltée	1 159 743,65 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	1 136 765,00 \$
Les Constructions Edguy inc.	1 206 516,00 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	1 299 601,38 \$
R.J. Dutil & Frères inc.	1 268 344,75 \$
T.G.C. inc.	1 529 987,00 \$

ATTENDU QUE WSP Canada inc. a procédé à l'analyse des soumissions et a déclaré que celles-ci étaient conformes aux attentes et exigences contenues dans le document d'appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GERMAIN LEFEBVRE, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat pour les travaux d'infrastructures dans le projet de développement résidentiel - nouveaux secteurs - phase 1 à Les Constructions de l'Amiante inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût total d'un million trois cent six mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante-six cents (1 306 995,56 \$), incluant les taxes, et ce, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

QUE le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

QUE la présente dépense soit payée par voie de règlement d'emprunt.

Adoptée

2019-09-261

Modifie résolution 2019-08-216

2.2. Promesse d'achat et de vente - monsieur Jean-Christophe Baillargeon - modification de la résolution 2019-08-216

ATTENDU QUE par la résolution 2019-08-216, la municipalité de Saint-Isidore procédait à l'acquisition d'une partie du lot 3 634 631 au cadastre du Québec, d'une superficie approximative de cent quarante et un pieds carrés (141 p.c.), propriété de monsieur Jean-Christophe Baillargeon, au coût de six cent dix-neuf dollars (619,00 \$), plus les taxes s'il y a lieu, et ce, aux conditions énoncées dans la promesse d'achat et de vente signée le 24 juillet 2019 ;

ATTENDU que la municipalité mandatait également Me Roger Plante, notaire pour la préparation de l'acte de vente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ANTOINE COUTURE, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, ou leur remplaçant respectif, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore tous les documents relatifs à l'acquisition d'une partie du lot 3 634 631.

QUE la présente résolution modifie la résolution 2019-08-216.

Adoptée

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-09-262

4. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ANTOINE COUTURE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 17 HEURES 35.

Adopté ce 7 octobre 2019.

Réal Turgeon,
Maire

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier par intérim

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
